

LIVRET D'INFORMATION

Rentrée 2025 – 2026



Bâtiment CFA Dieppe
Parc d'Activités EuroChannel
Rue Jean Rédélé
76370 MARTIN EGLISE
Tél. : 02 32 14 46 90 – Fax : 02 32 14 46 99
E-Mail : dieppe@batimentcfanormandie.fr
Site Régional : www.batimentcfanormandie.fr



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	HORAIRES DE COURS AU CFA
Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi
De 8h10 à 12h50 et de 13h30 à 16h30	De 8h10 à 12h50 et de 13h50 à 16h10



Table des matières

I- La formation en alternance	3
<u>1.</u> Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment	3
<u>2.</u> Une filière de formation.....	5
<u>3.</u> Les métiers préparés au Bâtiment CFA Dieppe.....	5
<u>4.</u> Les conditions d’inscription.....	6
<u>5.</u> Le déroulement de l’apprentissage.....	7
<u>6.</u> Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans	8
<u>7.</u> L’organisation de la formation	9
<u>8.</u> Les retards et les absences	10
II- L’Accompagnement de la Vie de l’Apprenant (AVA)	10
<u>1.</u> Les aides pour l’apprenti	10
<u>2.</u> La restauration	12
<u>3.</u> L’hébergement	13
<u>4.</u> Le service accompagnement socio-éducatif.....	13
<u>5.</u> Les transports	15

I- La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment

LA DIRECTION

- **Fabien MARCHALOT** : *Directeur*
Tél : 02 32 14 46 90 fabien.marchalot@batimentcfanormandie.fr
- **Marion OUDOT** : *Adjointe de Direction Pédagogique et Technique*
Tél : 02 32 14 46 93 marion.oudot@batimentcfanormandie.fr
- **Margaux SAHUT** : *Adjointe de Direction Pédagogique et Technique*
Tél : 02 32 14 46 93 margaux.sahut@batimentcfanormandie.fr

LE POINT CONSEIL BTP

- **Stéphanie DUBOC** : *Conseillère Jeunes & Entreprises - Référente handicap - Tutrice PFI*
(Gestion de la relation Jeunes & Entreprises, rupture de contrat, mise en relation, sécurisation des parcours de formation)
Tél : 02 32 14 46 95 stephanie.duboc@batimentcfanormandie.fr
- **Lucie LEBEGUE** : *Conseillère Jeunes & Entreprises*
(Gestion de la relation Jeunes & Entreprises, rupture de contrat, mise en relation, sécurisation des parcours de formation)
Tél : 02 32 14 08 28 lucie.lebegue@batimentcfanormandie.fr

L'ADMINISTRATION

- **Isabelle LE GOFF** : *Assistante Administrative de Direction chargée des BP Monteur en Installations Génie Climatique et Sanitaire, des CAP Electricité et des formations en Menuiserie et Charpente*
Tél : 02 32 14 46 94 isabelle.legoff@batimentcfanormandie.fr
- **Juliette BLANFUNE** : *Assistante chargée des formations en Couverture – Energies*
Tél : 02 32 14 46 90 juliette.blanfune@batimentcfanormandie.fr
- **Marie-Christine LE BRUN** : *Assistante chargée des formations en CAP Maçon, CAP et BP Carreleur Mosaïste et en Finitions (CAP & BP Peintre – CAP Métiers du plâtre et de l'isolation)*
Tél : 02 32 14 08 25 mariechristine.lebrun@batimentcfanormandie.fr

LA PREVENTION ET LA SECURITE

- **Gilles MAUDUIT** : *Coordinateur Prévention Santé Sécurité Environnement DIEPPE - ROUEN*
Tél : 06 08 15 78 63 gilles.mauduit@batimentcfanormandie.fr

LA MAINTENANCE

- **David MAUROUARD : Agent de maintenance**
Tél : 02 32 14 46 96 david.maurouard@batimentcfanormandie.fr

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

- **Nina ABY : Animatrice**
Tél : 02 32 14 08 27 (en journée) nina.abby@batimentcfanormandie.fr
07 57 01 02 96 (hébergement)
 - **Isabelle LEFEBVRE : Animatrice**
Tél : 02 32 14 08 29 (en journée) isabelle.lefebvre@batimentcfanormandie.fr
07 57 01 02 96 (hébergement)
- Pour tous retards et absences : ase.dieppe@batimentcfanormandie.fr

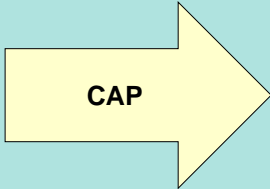

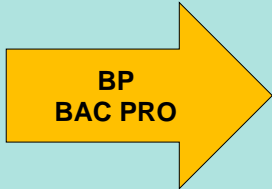
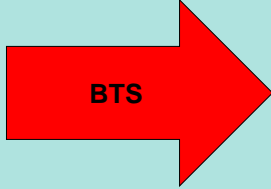
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Disciplines enseignées		Formateurs
Pratique professionnelle et technologique	Peinture – Finitions	Hervé PENNIER
	Maçonnerie – Carrelage – Métiers du Plâtre et de l'Isolation	Bruno BURAY Johan LECLERC
	Menuiserie – Charpente	Joachim MINGUEZ
	Couverture – Zinguerie	Christophe BERTIN
	Electricité	David MAUROUARD
	Installations Sanitaire & Thermique	Sébastien LEGAY
Etude de Constructions – Dessin Technique		Baptiste PORTRON
Prévention Santé Environnement		Sophie BUON
Arts plastiques – Dessin		Hervé PENNIER
Français – Histoire – Géographie		Fanny SEPANIAC Rachel SALVADOR
Mathématiques – Sciences		Sophie AUVAGE Sandrine BAULAIN Hélène ZAZZALI
Anglais		Sophie BUON Clémence DUNEZ
Education Physique et Sportive – Ergomotricité		Philippe PELLERIN
Responsable du Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)		Bénédicte SAUNIER (02 32 14 08 32)

www.batimentcfanormandie.fr

2. Une filière de formation

Vous pouvez choisir un lieu de formation en fonction de votre lieu d'habitation ou du niveau de formation recherché.

Durée de la formation 2 ans	Durée de la formation 1 an	Durée de la formation BP 2 ans Bac Pro 3 ans	Durée de la formation 2 ans
			
Ouvrier professionnel	Ouvrier professionnel avec des compétences élargies	Ouvrier professionnel hautement qualifié Chef d'équipe Chef de chantier	Chef de chantier Conducteur de travaux

Ouvrier professionnel : Emploi demandant une bonne connaissance des techniques de base. Niveau de qualification correspondant au CAP ou au BEP.

Ouvrier professionnel hautement qualifié : Emploi demandant des connaissances techniques approfondies. Niveau de qualification correspondant au BP et Bac PRO.

Chef d'équipe : Responsable d'une équipe de 2 à 10 compagnons professionnels, il organise le travail sur le chantier, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution.

Chef de chantier : Entouré de plusieurs chefs d'équipe, il organise et dirige un chantier de moyenne importance et assure la liaison entre les différents corps d'état.

Conducteur de travaux : Responsable d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa finalisation, il choisit la solution technique la plus adaptée, coordonne le chantier, respecte les délais, les coûts, la qualité et la sécurité.

3. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Dieppe

LA FILIERE FINITIONS

	Niveau
• CAP Carreleur Mosaïste (1 an)	3
• CAP Peintre Applicateur de Revêtements	3
• CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation (1 an)	3
• BP Carreleur Mosaïste	4
• BP Peintre Applicateur de Revêtement	4

LA FILIERE GROS ŒUVRE

	Niveau
• CAP Couvreur	3
• CAP Maçon	3
• CS Zingueur	3

LA FILIERE BOIS

	Niveau
• CAP Menuisier Fabricant	3
• CAP Menuisier Installateur	3
• CAP Charpentier Bois (1 an)	3

LA FILIERE TRAITEMENT DES ENERGIES

	Niveau
• CAP Electricien	3
• CAP Monteur en Installations Sanitaires	3
• CAP Monteur en Installations Thermiques (1 an)	3
• CS Maintenance des Equipements Thermiques Individuels	3
• BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire	4

4. Les conditions d'inscription

- Etre âgé(e) de 16 à 29 ans révolus ou de 15 ans si le jeune a terminé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (issu de 3^{ème})
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise. Si vous êtes en recherche, vous pouvez contacter la Conseillère Jeune Entreprise.
- Se préinscrire sur le site de : <https://www.batimentcfanormandie.fr>
- Transmettre les documents demandés (CV, Photo, bulletins scolaires, relevés de note ou diplômes, pièce d'identité) puis participer à une réunion d'information collective et à un entretien de positionnement validant l'inscription. La durée du contrat d'apprentissage sera adaptée à votre profil.

5. Le déroulement de l'apprentissage

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail en alternance, Entreprise/CFA, qui permet d'obtenir une qualification professionnelle. L'apprenti(e) âgé(e) de 16 à 29 ans révolus ou de 15 ans a le même statut qu'un salarié.

Remarque : Les candidats qui prennent leurs 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, ont la possibilité de débiter dès le 1^{er} septembre sous statut scolaire avec une convention entre le CFA, l'Education Nationale et l'Entreprise.

La signature du contrat peut se faire à tout moment de l'année.

LA DUREE DU CONTRAT

Elle est généralement de 2 ans et peut-être réduite ou allongée en fonction de votre niveau initial et des diplômes déjà obtenus.

C'est pourquoi un **entretien de positionnement obligatoire** doit être effectué avant votre entrée en formation (au CFA et en entreprise) pour la déterminer.

LA PERIODE D'ESSAI ET LA RUPTURE DU CONTRAT

Elle est de **45 jours** consécutifs ou non **en entreprise à compter de la date de début du contrat**. Pendant cette période, le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties et sans préavis ni justification de motifs mais avec une notification de rupture. Après cette période, la résiliation ne peut intervenir que par accord amiable des deux parties ou par le Conseil des Prud'hommes en cas de désaccord.

LA REMUNERATION, LE TEMPS DE TRAVAIL ET LES CONGES PAYES

La rémunération (Convention BTP) est fonction d'un pourcentage du SMIC (1 801,80 € au 1er novembre 2024) qui est un seuil minimum.

Période d'apprentissage	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	+ de 26 ans (- de 30 ans)
1 ^{ère} année	40 % 720,72 €	50 % 900,90 €	55 % 990,99 €	100 % 1 801,80 €
2 ^{ème} année	50 % 900,90 €	60 % 1 081,08 €	65 % 1 171,17 €	100 % 1 801,80 €
3 ^{ème} année	60 % 1 081,08 €	70 % 1 261,26 €	80 % 1 441,44 €	100 % 1 801,80 €

En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du précédent contrat.

En cas de préparation d'un diplôme en 1 an après un 1^{er} CAP en lien direct, la rémunération est majorée de 15 points.

Dans le Bâtiment, **le temps de travail peut aller jusqu'à 48 heures par semaine sans dépasser 10 heures par jour**. Un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs est obligatoire. **Pour les mineurs** travaillant avec une entreprise du bâtiment, **le temps de travail ne peut excéder 40 heures par semaine**.

Les congés payés sont calculés sur la base de 2,5 jours par mois de travail sur une période de référence allant du 1^{er} mai au 30 avril soit **5 semaines**.

Les congés sont pris après accord de l'employeur et en dehors des périodes de CFA signalées sur le calendrier.

LES ENGAGEMENTS DE CHACUN

Ils sont inscrits et cosignés lors de la 1^{ère} rencontre obligatoire au CFA dans la Charte de l'Alternance.

6. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans

Depuis 2012, les travaux pouvant être potentiellement dangereux (sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) sont soumis à une réglementation concernant les jeunes de moins de 18 ans (les mineurs).

Certains sont réglementés (autorisés compte tenu des nécessités de la formation des mineurs sous contrat de travail) ou strictement interdits (car trop dangereux).

A L'ENTREPRISE

Ces travaux sont soumis à **une déclaration préalable à l'affectation des jeunes mineurs aux travaux interdits et réglementés** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail du secteur de l'entreprise et est **valable 3 ans**.

Les entreprises sont tenues de faire passer une visite médicale à leur(s) apprenti(s) mineur(s) par les services de la Médecine du Travail afin d'obtenir leur certificat d'aptitude médicale. Elles doivent en informer l'inspection du travail.

AU CFA

Ces travaux sont **également soumis à une déclaration préalable** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail pour chaque mineur en formation.

7. L'organisation de la formation

	CAP (2 ans)	Certificat de Spécialisation ou CAP (1 an)	BP (2 ans)
Rythme d'alternance moyen	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA
Enseignement général	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - Anglais - EPS* 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication Professionnelle - Calcul Professionnel - EPS* 	<ul style="list-style-type: none"> - Expression française ouverture sur le monde - Mathématiques - Sciences - Anglais - EPS*
Enseignement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Dessin technique - Travaux pratiques - Technologie - SST* - PRAP* - PSE* 	<ul style="list-style-type: none"> - Dessin technique - Travaux pratiques - Technologie - PRAP* - PSE* 	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture de plan - Mise en œuvre - Technologie
Durée de formation annuelle au CFA	13 semaines Soit 401 h (dont 2 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti / CFA)	13 semaines Soit 401 h (dont 2 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti / CFA)	13 semaines Soit 401 h (dont 2 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti / CFA)
Durée de formation annuelle en Entreprise	34 semaines Soit 1190 h	34 semaines Soit 1190 h	34 semaines Soit 1190 h

* PSE : Prévention Santé Environnement
SST : Sauveteur Secouriste du Travail

EPS : Education Physique et Sportive
PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Le calendrier de formation au CFA est transmis par mail aux apprenants et aux entreprises avec la convocation de rentrée.

L'emploi du temps hebdomadaire est consultable sur internet via le portail NetYpareo. Chaque apprenant est doté, lors de la 1^{ère} semaine au CFA, d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder à ce site. Les familles et les entreprises reçoivent également des identifiants pour suivre la formation.

Les activités réalisées au CFA et en Entreprise par l'apprenant sont à renseigner chaque semaine dans l'application MonPortfolio par l'apprenant et son Maître d'Apprentissage.

Des bilans semestriels sont mis à disposition des apprenants, familles et entreprise sur le portail NetYpareo.

8. Les retards et les absences

Tous retards ou absences doivent être signalés au Service A.S.E. (Accompagnement Socio-Educatif) :

- par mail à : ase.dieppe@batimentcfanormandie.fr

ou auprès de :

- **Nina ABY** - 02 32 14 08 27 – 07 57 01 02 96 : nina.abby@batimentcfanormandie.fr
- **Isabelle LEFEBVRE** - 02 32 14 08 29 – 07 57 01 02 96 : isabelle.lefebvre@batimentcfanormandie.fr

et un justificatif doit être fourni.

La semaine de cours au CFA est considérée comme une période de travail ; **le CFA informe systématiquement le Maître d'Apprentissage de tout retard ou absence.**

Toute absence pour maladie ou accident du travail, événement familial motivé (naissance, décès ...), journée militaire, convocation officielle **avec justificatif** est excusée. **Tout arrêt de travail pendant les semaines CFA doit être remis à l'entreprise et le CFA reçoit une copie.**

Toute absence pour convenance personnelle (rendez-vous pour leçon de conduite, de code etc...), école buissonnière ou toute demande de l'entreprise pour chantiers importants n'est pas excusée.

Plusieurs absences non excusées peuvent constituer un motif de résiliation du contrat.

Après toute absence ou retard, le jeune devra impérativement se présenter au Service ASE pour retirer un ***billet d'entrée***.

En cas d'impossibilité de se rendre au CFA, le jeune devra obligatoirement se présenter à l'entreprise.

A noter : Les retards sont désormais cumulatifs et peuvent ainsi entraîner des absences en jours.

II- L'Accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les aides pour l'apprenti(e)

Les apprenti(e)s peuvent bénéficier de certaines aides.

LES AIDES ET AVANTAGES PRO-BTP, consultez le site de PRO BTP : www.probtp.com

- Financement du permis B
- Complémentaire Santé
- Assurance personnelle & Habitation
- Projet Immobilier
- Vacances : voyages à prix réduit



LES AIDES AVEC ACTION LOGEMENT

Elles vous permettent de diminuer le coût de votre hébergement (internat, loyer...)

LA CARTE NATIONALE D'APPRENTI

Elle permet d'obtenir des réductions sur les tarifs en vigueur dans les cinémas, les bowlings, sur les articles de sport, les licences sportives, les accès aux musées, etc.

N'hésitez à la présenter lors de vos achats pour bénéficier de réductions !



AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti(e) au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA lui communique la démarche à suivre et le contenu du dossier :

- Etre âgé d'au-moins 18 ans
- Etre titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Etre engagé dans un parcours d'obtention du permis B

Le centre de formation d'apprentis (CFA) instruit la demande déposée par l'apprenti. Lorsqu'elle est recevable, le CFA l'atteste sur le formulaire et verse l'aide à l'apprenti ou, le cas échéant, à l'école de conduite.

**Pour plus d'informations ou demande d'aides,
adressez-vous au Service Accompagnement Socio-Educatif :
ase.dieppe@batimentcfanormandie.fr**

2. La restauration

Depuis janvier 2025, la Société SODEXO, prestataire assurant la restauration, vous accueille avec une nouvelle offre : **BLOK**

Une cuisine basée sur des produits de qualité avec des produits frais et locaux afin de garantir une alimentation saine, durable et savoureuse.

Des repas énergétiques, gourmands et généreux.



L'accès au restaurant est soumis à la réglementation mise en vigueur et relevant du Règlement Intérieur.

Il s'effectue grâce à l'achat d'une carte de Restauration au prix de **4,00 €** valable durant toute la formation. L'approvisionnement est à faire en amont.

Le paiement des repas et de l'hébergement doit s'effectuer avant la venue de l'apprenti au CFA. Recharger la carte sur internet via « MONEWEB » en utilisant le lien ci-après [MONEWEB Client](#)

Vous pouvez aussi télécharger l'application via le QR Code ci-dessous ou vous rendre sur le portail Bâtiment CFA Normandie / Espace CFA Puis Rechargement du compte restauration.



Toute absence non justifiée donne lieu à facturation. La qualité est fixée pour la totalité de l'année de formation.

4 prestations sont proposées :

1- Le repas au Self - déjeuner et dîner

Le plateau se compose de :

- 1 hors d'œuvre au choix
- 1 plat garni au choix
- 1 fromage ou yaourt nature
- 1 dessert au choix

2- Le repas au Snack le midi

- Formule panini
- Formule kebab
- Formule burger

3- La pause matin

- Viennoiserie
- Café, chocolat
- Barre chocolatée
- Eau aromatisée
- Jus d'orange

4- Le petit déjeuner

- Boisson chaude
- Jus de fruit
- Pain
- Beurre, confiture
- Viennoiserie le vendredi

Les Tarifs de la Restauration et de l'Hébergement

Repas	5,30 €
Repas pour les externes	6,50 €
Nuitée + Petit-déjeuner	9,00 €
½ pension midi 5 Repas	26,50 €
Pension complète 9 Repas + 4 Nuitées + 4 petits déjeuners	83,70 €



3. L'hébergement



Un internat de 49 lits est ouvert depuis septembre 2010.

Il accueille, dans un cadre très agréable, les jeunes apprenti(e)s qui, en raison de l'éloignement de leur domicile, souhaitent passer la semaine au CFA.

Chaque apprenti(e) interne doit se conformer au règlement de l'établissement qui lui sera transmis dès la rentrée et devra être signé.

Chambres individuelles ou par 3

**Salle de bain + WC
dans chaque chambre**

Salle avec télévision + billard + PS5

Connexion Wi-Fi

Draps, oreillers, couettes fournis



4. Le service accompagnement socio-éducatif

Le Service Accompagnement Socio-Educatif, a pour objectif d'encadrer et d'accompagner les jeunes apprenants tout au long de leur formation afin d'assurer la réussite de leur parcours professionnel et de favoriser leur intégration durable dans le BTP (Bâtiment & Travaux Publics).

Deux animatrices, des locaux modernes spécialement adaptés et un équipement culturel et sportif de qualité, constituent la force vive du foyer socio-éducatif.

De nombreuses salles sont mises à disposition pour assurer le bien-être des apprentis.

Le midi et à chaque pause du matin, les apprentis ont libre accès à l'espace foyer.

Le soir, pour les internes, sont mis à disposition, une salle de jeux et de télévision, un espace de travail, une salle de musculation (le lundi soir uniquement), un gymnase.

Au sein de cet espace animation, tous les modes d'apprentissage de la vie socio-éducative peuvent s'exprimer lors de débats, de tournois et de rencontres ; tout ceci participe au développement harmonieux de la personnalité du jeune stagiaire en formation au Bâtiment CFA Dieppe.

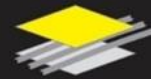
**Une cotisation au Foyer Socio-Educatif OBLIGATOIRE
est demandée pour la durée totale de la formation.**

Voici 6 bonnes raisons de payer sa cotisation foyer :

- Je profite des installations et des jeux mis à ma disposition dans le foyer ;
- J'assiste aux interventions de prévention dans l'amphithéâtre ;
- J'ai un soutien logistique quand je participe à des concours ;
- Je peux faire des visites de chantier, de patrimoine avec mon formateur ;
- Si je suis interne : je participe à des activités, animations et sorties au moindre coût ;
- Le CFA peut organiser une Journée festive en fin d'année.

Diplôme préparé	Durée de formation	Interne	½ pensionnaire	Externe
CAP*	2 ans	50 €	20 €	20 €
CS / CAP en 1 an	1 an	25 €	10 €	10 €
BP*	2 ans	50 €	20 €	20 €

* Les apprenti(e)s en 2ème année qui ont réglé leur participation en 1ère année, n'ont pas à participer pour la 2ème année.



5. Les transports

- POUR TOUTE PRECISION :**
1. Consulter le site de la Région Normandie : <https://www.normandie.fr> (Transports NOMAD)
 2. Contacter le Service des Transports de la Région Normandie :
 - par téléphone au 02 35 52 56 00 ou 02 22 55 00 10
 - ou par mail : nomad@normandie.fr

JEUNES UTILISANT L'AUTOCAR

- Inscription en ligne et horaires sur le site : <https://transport-scolaire.normandie.fr>
- Tarif : Abonnement annuel à 130 € (65 € pour les internes).
- Pour les communes de l'agglomération Dieppe Maritime et les jeunes de la zone urbaine, les abonnements sont en vente à la gare routière auprès de DEEP MOB (contact par téléphone : 02 32 14 03 03 ou sur le site www.deepmob.fr) :
 - PASS'MOBILITE JEUNES (- de 26 ans) à 50 €/an
 - PASS 10 voyages à 10,40 €
 - Ticket à l'unité à 1,30 €

Liste des compagnies de transports :

- VTNI : 02 35 50 28 80 (www.vtni.fr)
- Cars Denis : 02 35 06 86 86 (www.voyagesdenis.com)
- ECaux Mobilité : 0899 238 366
- GRISEL : 02 32 27 67 00 (ligne 519 : EU (6h55) - CFA (7h52) & CFA (16h39) – EU (17h30))

JEUNES UTILISANT LE TRAIN

- **2 formules d'abonnement :**
- Carte Avantage Jeune 12-27 ans valable 1 an : 30 % sur billet
- Abonnement TEMPO NORMANDIE ANNUEL – de 26 ANS
- Pour en savoir plus : Guichets de la SNCF ou site internet <https://www.ter.sncf.com/normandie> ou Contact TER Normandie au **0 800 801 801 (Service & appel gratuit)**

A PARTIR DE LA GARE SNCF ET DE LA GARE ROUTIERE DE DIEPPE

- Une ligne de bus dessert le CFA au départ de la gare routière et ferroviaire : **Circuit 901 (matin à 7H55) et 902 (le soir à 16H20).**
- Les lignes 1 et 2 desservent une station proche du CFA (Station « Libération »).

Remarque : *Les lignes scolaires ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires.
En cas de problème de transport, un logement provisoire à la résidence est possible (en fonction des places disponibles).*